

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

IR FONDÉE SUR LES COMPÉTENCES (IR CB)

Pour titulaire d'une qualification IR valide délivrée par un pays tiers

(Règlement (UE) N° 245/2014 - Appendice 6 A bis §8) - (Règlement (UE) n°1178/2011 modifié)

-----000-----

20 JOURS au moins avant la date souhaitée de l'examen, le dossier suivant doit être adressé à :

**DGAC/ DSAC / PN / EXA
Pôle des Examens Pratiques IR**

50, rue Henry Farman
75720 - PARIS CEDEX 15

Contact: dsac-examen-pratique-cplira-bf@aviation-civile.gouv.fr - Fax : 01.58.09.36.60

- ACTE DE CANDIDATURE renseigné et signé par le Candidat (2 pages – 03/06 et 04/06)
- CERTIFICAT d'APTITUDE "FCL.055d" D'UTILISATION DE LA LANGUE ANGLAISE
- PHOTOCOPIE D'UNE PIECE D'IDENTITE à dater, signer et certifier conforme à son original par le candidat
- PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT MEDICAL EN ETAT DE VALIDITE à dater, signer et certifier conforme à son original par le candidat
- PHOTOCOPIE DE LA licence pilote d'avion de l'Etat tiers à l'union européenne sur laquelle doit figurer :
Une qualification SEP(t) et/ou MEP(t) en état de validité et la qualification de vol aux instruments (IR) en état de validité délivrée conformément à l'annexe 1 de l'OACI.
- Attestation du pays qui a délivré l'IR certifiant la date de fin de validité de la qualification.
- Pour les candidats titulaires d'une licence de pilote privé (PPL), joindre un justificatif des privilèges de voler de nuit (FCL. 810)

MODE DE PAIEMENT : 270€

- VIREMENT** : à privilégier en vue de réduire le délai de traitement du dossier
DSAC ECHELON CENTRAL – Titulaire du compte : TPPARIS RGF – Code Banque : 10071 – Code Guichet : 75000 – N° Compte : 00001000392 – Clé RIB : 68 - IBAN FR76 1007 1750 0000 0010 0039 268 – BIC : TRPUFRP1
- CHEQUE** : libellé à l'ordre du : **REGISSEUR DE RECETTES DSAC EC (270 Euros Deux cent soixante-dix euros)**
- En application de l'article R. 611-4-VI du code de l'aviation civile, les demandeurs d'emploi sont exonérés de la redevance sous réserve de joindre au dossier d'inscription **une attestation de demandeur d'emploi datant de moins de deux mois.**

Avant l'examen, une fiche récapitulative d'inscription autorisant le candidat à se présenter à l'examen pratique sera envoyée par mail à l'ATO et/ou au candidat et/ou à l'examinateur

TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE INCOMPLET EST IRRECEVABLE

**LE JOUR DE L'EXAMEN LE CANDIDAT DEVRA REMETTRE IMPERATIVEMENT
A L'EXAMINATEUR LES PIECES CITEES CI-DESSOUS :**

1. Attestation pour titulaire d'une qualification IR valide délivrée par un pays tiers :

- D/1 ATO : Formation en vol IR modulaire fondée sur les compétences pour les candidats présentés par un ATO - (Page 5/8)

Soit

- D/2 CANDIDAT LIBRE : IR fondée sur les compétences - (Page 6/8)

Soit

- D3/ FORMATION COMPLEMENTAIRE suite à un ajournement (Pages 7/8 et 8/8)

2. Copie de la fiche récapitulative d'inscription du dossier candidat envoyée par la DSAC autorisant le candidat à se présenter à l'examen pratique (désignation examinateur).

-----000-----

AIDE-MEMOIRE d'UTILISATION de l'AVION pour l'EXAMEN

L'avion utilisé pour l'examen **doit impérativement présenter les caractéristiques suivantes :**

- Être classé en IFR
- Être équipé d'un système de contrôle d'émission et d'un équipement permettant la simulation des conditions de pilotage aux instruments.

PILOTE ACCOMPAGNATEUR

Le candidat **doit obligatoirement être accompagné** par un pilote titulaire des qualifications nécessaires pour instruire sur l'aéronef en IFR et habilité par l'école approuvée. Cet instructeur est **pilote de sécurité et exerce la fonction de Commandant de Bord** pendant l'examen.

Avant l'examen, une fiche récapitulative d'inscription autorisant le candidat à se présenter à l'examen pratique sera envoyée par mail à l'ATO et/ou au candidat et/ou à l'examinateur

**ACTE DE CANDIDATURE à L'EXAMEN PRATIQUE DE
QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS AVION
FONDÉE SUR LES COMPÉTENCES IR CB/A PART-FCL**
Pour titulaire d'une qualification IR valide délivrée par un pays tiers
(Règlement (UE) N° 245/2014 - Appendice 6 A bis §8) - (Règlement (UE) n°1178/2011 modifié)

Mme M. NOM : _____ PRENOM : _____

Date de naissance : ___/___/___ et lieu de naissance : _____ Nationalité : _____

☎ : _____ ☎ : _____ Courriel : _____

Adresse : _____

LICENCES ET QUALIFICATIONS DETENUES :

PPL N° _____ Date ___/___/___

Dans ce cas, j'atteste détenir les privilèges de voler de nuit (FCL.810) ou certificat de base (joindre un justificatif)

CPL N° _____ Date ___/___/___

IR MONOMOTEUR IR MULTIMOTEUR DATE : ___/___/___

Dans ce cas, j'atteste sur l'honneur que la qualification IR pays tiers détenue est valide conformément à la réglementation en vigueur du pays.

EXAMEN IR demandé : IR MONOMOTEUR IR MULTIMOTEUR

Type d'avion prévu pour l'examen : _____ Date programmée de l'examen : _____

VOUS-ETES VOUS DEJA PRESENTE A CET EXAMEN : NON : OUI : Date : ___/___/___ Nom de l'examineur :

VOUS-ETES VOUS DEJA PRESENTE A L'EXAMEN CPL : NON : OUI : Nom de l'examineur :

EXPERIENCE :

J'atteste avoir au moins 50 heures d'expérience de vol en IFR sur avion en tant que commandant de bord cf. à

l'Appendice 6 (A bis IR 8c) : (50h. minimum)

FORMATION SUIVIE : Cette partie ne concerne pas le candidat libre

modulaire fondée sur les compétences et/ou Evaluation d'appréciation

➤ Comportant la formation PBN : oui non

Instructeurs ayant délivré cette formation : _____

ORGANISME (ATO) AYANT ASSURE VOTRE EVALUATION : _____

INSTRUCTEUR CHARGE D'EXERCER LA FONCTION COMMANDANT DE BORD LORS DU VOL D'EXAMEN :

Nom : _____ Prénom : _____ Validité QC/QT De L'avion D'examen : _____

EXAMINATEUR IRE(A) PREVU POUR CONDUIRE L'EXAMEN PRATIQUE IR/A (cf. FCL.1005 (a)(1) – FCL.1005 (b) – FCL.1015 (c))

Nom : _____ Prénom : _____ Autorisation N° : _____

EXAMINATEUR IRE(A) SUPPLEANT en cas d'indisponibilité de l'examineur prévu:

Nom : _____ Prénom : _____ Autorisation N° : _____

Si l'examineur prévu ou suppléant est titulaire d'une autorisation IREA PART-FCL non française, il devra avoir été désigné par l'Autorité pour conduire l'examen.

Tout examinateur enregistré pour l'examen CPL et l'examen IR du même candidat, ne pourra tester qu'un examen sur deux : soit l'examen pratique IR, soit l'examen pratique CPL.

En application de l'ARA.FCL.205c, l'Autorité peut désigner un autre examinateur. De plus, l'intervention d'un autre examinateur que ceux indiqués ci-dessus devra avoir reçu l'acceptation de l'Autorité

Date : ___/___/___ Signature du candidat : _____

ACTE DE CANDIDATURE à L'EXAMEN PRATIQUE DE

**QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS AVION
IR CB/A PART-FCL (REGLEMENT (EU) N°1178/2011 MODIFIE)**

Pour titulaire d'une qualification IR valide délivrée par un pays tiers (**APPENDICE 6 A BIS §8**) - SUITE

ATTESTATION À RENSEIGNER ET SIGNER PAR LE CANDIDAT

Cf. FCL 015 c et d ainsi que l'AMC1 ARA GEN.315 (a)
(à joindre avec la page 3/8 de ce formulaire)

Mme M. Nom : _____ Prénom : _____

J'atteste ne pas :

- Détenir une licence PART FCL conforme au règlement (UE) 1178/2011 modifié dans la même catégorie d'aéronef délivrée par un autre Etat de l'Espace Economique Européen (dans le cas contraire, la licence devra auparavant être transférée en France),
- Avoir sollicité la délivrance d'une licence dans la même catégorie d'aéronef auprès d'un autre Etat de l'EEE,
- Être sous le coup d'une sanction prononcée à mon encontre par un autre Etat de l'EEE et portant sur une licence concernant la même catégorie d'aéronef.

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus, en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation de l'autorité fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

I recognize to have acquainted with provisions of the article 441-1 of the Penal code, reproduced below, relative to the false. Furthermore, in case of violation of these measures, in spite of the penalties susceptible to be imposed on me, I recognize to have been informed that the decision of acceptance will be the object of a decision of immediate withdrawal.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

"Forgery consists of any fraudulent alteration of the truth liable to cause harm and made by any means in a document or other medium of expression of which the object is, or effect may be, to provide evidence of a right or of a situation carrying legal consequences. Forgery and the use of forgeries is punished by three years' imprisonment and a fine of €45.000."

DATE : __/__/____

SIGNATURE DU CANDIDAT :

Avant l'examen, une fiche récapitulative d'inscription autorisant le candidat à se présenter à l'examen pratique sera envoyée par mail à l'ATO et/ou au candidat et/ou à l'examinateur

Ce document est à envoyer au pôle des examens pratiques avec la fiche récapitulative d'inscription autorisant le candidat à passer l'examen IR, l'attestation d'HdV et le REPORT FORM - IR(A) SKILL TEST (03FORMEXA)

D1/ ATTESTATION ATO

IR MODULAIRE DE FORMATION EN VOL FONDÉE SUR LES COMPÉTENCES

Pour titulaire d'une qualification IR valide délivrée par un pays tiers (**APPENDICE 6 A BIS §8**)

Je soussigné(e) **Responsable pédagogique** (ou responsable pédagogique délégué(e))

Nom : _____ Prénom : _____

de l'organisme de formation ; _____ N° _____

Approuvé pour le type d'examen pour lequel le candidat se présente,

Certifie que le candidat : Mme M. Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ lieu de naissance : _____

Détient au moins 50 heures d'expérience de vol en IFR en tant que PIC à bord d'avion

A suivi de façon complète et satisfaisante la formation complémentaire définie suite à l'évaluation du §9 de l'appendice 6, → **Comprenant la formation PBN** : oui non

sous le contrôle des instructeurs suivants :

.....
.....
.....

Date : ____/____/____ Signature du responsable pédagogique (ou délégué(e)) : _____

ATTESTATION EXAMINATEUR

(cf. FCL.1005 (a)(1) – FCL.1005 (b) – FCL.1015 (c))

Si l'examineur prévu ou suppléant est titulaire d'une autorisation IREA PART-FCL non française, il devra avoir rempli les conditions du FCL1015c et avoir été désigné par l'Autorité pour conduire l'examen.

Tout examinateur enregistré pour l'examen CPL et l'examen IR du même candidat, ne pourra tester qu'un examen sur deux : soit l'examen pratique IR, soit l'examen pratique CPL et devra respecter les dispositions du FCL1005(b)

En application de l'ARA.FCL.205c, l'Autorité peut désigner un autre examinateur, de plus l'intervention d'un autre examinateur que ceux indiqués ci-dessus devra avoir reçu l'acceptation de l'Autorité

Je soussigné(e) Nom : _____ Prénom : _____ Autorisation N °: _____

Certifie que le candidat : Mme M. Nom : _____ Prénom : _____

A démontré, lors de l'examen pratique, qu'il a acquis un niveau approprié de connaissances théoriques en matière de :

DROIT AERIEN METEOROLOGIE PREPARATION ET EXECUTION DE VOL(IR)

Date : _____ Signature de l'examineur : _____

Ce document est à envoyer au pôle des examens pratiques avec la fiche récapitulative d'inscription autorisant le candidat à passer l'examen IR, l'attestation d'HdV et le REPORT FORM - IR(A) SKILL TEST (03FORMEXA)

D2/ ATTESTATION CANDIDAT LIBRE IR FONDÉE SUR LES COMPÉTENCES

Pour titulaire d'une qualification IR valide délivrée par un pays tiers (APPENDICE 6 A BIS §8)

Mme M Nom : _____ Prénom(s) : _____
Date de naissance : ___/___/____ lieu de naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse :

Téléphone  : _____  : _____ Courriel : _____

- Certifie que je détiens au moins 50 heures d'expérience de vol en IFR en tant que PIC à bord d'avion
 Certifie que je détiens une IR valide délivrée par un pays tiers en application des exigences de l'annexe 1 de la Convention de Chicago incluant le PBN OUI NON

La Direction Générale de l'Aviation Civile se réserve le droit de réclamer éventuellement le ou les carnets de vol du navigant / *The Direction Générale de l'Aviation Civile reserves the right to examine the pilot's flying logbooks*

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus, en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

I recognize to have acquainted with provisions of the article 441-1 of the Penal code, reproduced below, relative to the false. Furthermore, in case of violation of these measures, in spite of the penalties susceptible to be imposed on me, I recognize to have been informed that the decision of acceptance will be the object of a decision of immediate withdrawal.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »

"Forgery consists of any fraudulent alteration of the truth liable to cause harm and made by any means in a document or other medium of expression of which the object is, or effect may be, to provide evidence of a right or of a situation carrying legal consequences. Forgery and the use of forgeries is punished by three years' imprisonment and a fine of €45.000."

L'apposition de l'IR ne sera possible que si le candidat apporte la preuve de son aptitude à utiliser la langue anglaise conformément au FCL.055d.

Date :

Signature du candidat :

ATTESTATION EXAMINATEUR

(cf. FCL.1005 (a)(1) – FCL.1005 (b) – FCL.1015 (c))

Je soussigné(e) Nom : _____ Prénom : _____ Autorisation N °: _____

Certifie que le candidat : Mme M. Nom : _____ Prénom : _____

A démontré, lors de l'examen pratique, qu'il a acquis un niveau approprié de connaissances théoriques en matière de :

DROIT AERIEN METEOROLOGIE PREPARATION ET EXECUTION DE VOL(IR)

Date :

Signature de l'examineur :

Ce document est à envoyer au pôle des examens pratiques avec la fiche récapitulative d'inscription autorisant le candidat à passer l'examen IR, l'attestation d'HdV et le REPORT FORM - IR(A) SKILL TEST (03FORMEXA)

D3/ - ATTESTATION DE FORMATION COMPLEMENTAIRE IR/A FONDÉE SUR LES COMPÉTENCES

(Suite à un AJOURNEMENT)

Pour titulaire d'une qualification IR valide délivrée par un pays tiers (APPENDICE 6 A BIS §8)

(Cette partie ne concerne pas les candidats libres)

L'examineur qui a prononcé l'échec renseignera les rubriques concernées

Je soussigné(e) (Nom) : _____ (Prénom) : _____

Responsable pédagogique (ou responsable pédagogique délégataire) de l'organisme de formation _____

Certifie que le candidat : Mme M. Nom : _____ Prénom : _____ a

suivi de façon complète et satisfaisante une formation complémentaire en vue de corriger les insuffisances constatées lors de

l'examen passé le : ____ / ____ / _____

sous le contrôle des instructeurs suivants : _____

1) est recommandé(e) pour présenter l'examen pratique IR/A

FICHE DE FORMATION COMPLEMENTAIRE (à communiquer avant l'examen en vol)

Date(s) / Instructeur(s)	Contenu de la séance	DUREE Séance/ Cumul	Appréciation de l'Instructeur

.../...

NOM DU CANDIDAT :

Date(s) / Instructeur(s)	Contenu de la séance	DUREE Séance/Cumul	Appréciation de l'Instructeur

Appréciation Générale :

Date : ____ / ____ / ____

Signature du Responsable Pédagogique (ou responsable pédagogique délégué): _____

**INSTRUCTEUR IRI (ou FI ou CRI, habilité à instruire au vol aux instruments),
chargé d'exercer la fonction COMMANDANT DE BORD lors du vol d'examen**

Nom : _____ Prénom : _____

Fin de validité IRI : ____ / ____ / ____ ou Fin de Validité FI/IR : ____ / ____ / ____ ou Fin de Validité CRI/IR : ____ / ____ / ____

Fin de validité de la qualification de classe de l'avion d'examen : _____

EXAMINATEUR IRE(A) AYANT CONDUIT L'EXAMEN PRATIQUE IR(A)

cf. FCL.1005 (a)(1) – FCL.1005 (b) – FCL.1015 (c)

Nom : _____ Prénom : _____ Autorisation N °: _____

Si l'examineur prévu ou suppléant est titulaire d'une autorisation IREA PART-FCL non française, il devra avoir été désigné par l'Autorité pour conduire l'examen.

Tout examinateur enregistré pour l'examen CPL et l'examen IR du même candidat, ne pourra tester qu'un examen sur deux : soit l'examen pratique IR, soit l'examen pratique CPL.

En application de l'ARA.FCL.205c, l'Autorité peut désigner un autre examinateur. De plus, l'intervention d'un autre examinateur que ceux indiqués ci-dessus devra avoir reçu l'acceptation de l'Autorité